

PROCES-VERBAL D'ELECTION DU REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL

Commission locale d'énergie de	LIVAROT-ORBEC

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00, le collège correspondant à la Commission Locale d'Energie de LIVAROT-ORBEC, légalement convoqué le 30 août 2017, s'est réuni dans la salle de réunion du Télécentre de Livarot-Pays-d'Auge, en séance publique, sous la présidence de DE BOEVER Antone, doyen(ne) de l'assemblée, afin de procéder à l'élection d'un représentant au Comité Syndical, en remplacement de M. Sébastien LECLERC, élu député de la 3ème circonscription du Calvados le 19 juin 2017.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués des collectivités adhérentes :

Collectivité	Collectivité d'origine	Nom et Prénom	Présent
		DELOZIER Joël	
CA LISIEUX	CC DE LA VALLE D'AUGE	DESMONTS Jean-Louis	X
NORMANDIE	CC DU PAYS DE LIVAROT	GALLET Pascal	=
		LEGOUVERNEUR Frédéric	
0	ERNAY	CORNU Luc	
OI OI	LNIVAT	SOETAERT Thierry	
LA FOLLET	TIERE-ABENON	COLAS Emmanuel	
LA FOLLE	HERE-ADENON	LEPAGE Roger	
	FRIARDEL	CHERON Denis	X
LA VESPIERE-	FRIARDEL	HOYER Yvette	
FRIARDEL	LA VESPIERE	GRENIER Jacky	
	LA VESPIERE	NOYEAU Denis	X
1.16	SORES	DESLOGES David	
Lis	JORES	LATRON Jean-Luc	
	AUQUAINVILLE	SABINE Aldo	
	AUQUAINVILLE	SOETAERT Philippe	X
	BELLOU	MOULIN Maxime	
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	BELLOU	YONNET René	
LIVAROI-PATS-DAUGE	CERQUEUX	LESUFFLEUR Dominique	
	CERQUEOX	TRIOREAU Patrick	
	CHEFFREVILLE-	BRIDE Marie-Christine	
	TONNENCOURT	CORU Michel	



Collectivité	Collectivité d'origine	Nom et Prénom	Présent
	FAMILLY	HOULLEMARE Sylvaine	
	PAWILLY	POUCHARD Jacques	
	FEDVACUEC	VANDAMME Marcel	X
	FERVAQUES	VERY Didier	X
	HEHDTEVENT	DESMONTS Jean-Louis	X
	HEURTEVENT	DUVAL Claude	
	LA ODOUBTE	BRISARD Françoise	X
	LA CROUPTE	DUNN Francis	
	15 11501W D1015V	DORIO Bernard	
	LE MESNIL-BACLEY	TOUZE Olivier	
		OURSEL Sébastien	
	LE MESNIL-DURAND	PHILIPPE Arnaud	
	LE MESNIL-GERMAIN	ETIENNE-AUGUSTIN Michel	
		GAUQUELIN Cédric	
	LES AUTELS-SAINT-BAZILE	GOURMIL René-Marie	
	ELS AUTELS-SAINT-BAZILE	LEFORT Michel	
	LES MOUTIERS-HUBERT	STALMANS Marie-Thérèse	X
VAROT-PAYS-D'AUGE	LES MOUTIERS-HUBERT	STALMANS Michaël	
VAROTTATO DAGGE	LIVAROT	GUILLEMOT Philippe	×
	LIVAROT	LEGOUT Denis	X
		BEAUJAN Patrick	
	MEULLES	JARY Guy	
	NOTRE-DAME-DE-	BRIDE Sébastien	
	COURSON	LANGLOIS Gilbert	
		COLAS Anne-Marie	
	PREAUX-SAINT-SEBASTIEN	LUCAS Jean-Sébastien	
	SAINTE-MARGUERITE-DES-	BLIN François	×
	LOGES	HAYS Annick	X
	SAINT-MARTIN-DU-MESNIL-	ANDRE Pascal	
	OURY	HENRY Patricia	X
		BOVE François	
	SAINT-MICHEL-DE-LIVET	CAURE Sébastien	
		DUVAL Lionel	
	SAINT-OUEN-LE-HOUX	GILAS François	
		BENARD Jean-Claude	Χ
	TORTISAMBERT	PRIEUR Mathieu	



Collectivité	Collectivité d'origine	Nom et Prénom	Présent
	ORBEC	HULIN Germain	
	URBEC	MORIN Guy	
CAINT D	ENIC DE MAILLOC	LAIR Michel	X
SAINT-DI	ENIS-DE-MAILLOC	MARIE Yves	
AINT MADTIN DE D	IENFAITE-LA-CRESSONNIERE	BREZOT Yves	×
SAIINT-IVIAN IIIN-DE-D	IENFAITE-LA-CRESSONNIERE	DE MENEVAL Christian	X
SIVOM D'OPR	EC et DE LA VESPIERE	LAUTONNE Gilles	
SIVOIVI D'ORB	EO et de la vespiere	NOYEAU Denis	X
	LA BREVIERE	LAIR Didier	X
	LA BREVIERE	SAINT-MARTIN Jean-Paul	
	LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE	BLIN Patrick	X
VAL-DE-VIE	LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE	DE BOEVER Antoine	X
VAL-DL-VIL	SAINTE-FOY-DE-	BISSON Elisabeth	X
	MONTGOMMERY	BISSON René	X
	SAINT-GERMAIN-DE-	HARIVEL Laurent	
	MONTGOMMERY	MORIN Jean-Marie	
	LA CHAPELLE-YVON	BLANVILLAIN Claude	X
	LA CHAPELLE-TVOIN	DESHAYES Anthony	
	SAINT-CYR-DU-RONCERAY	GOUJON Denis	
	SAINT-CTR-DU-RUNCERAT	JEHANNE Alain	
VALORBIQUET	SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC	DIGNE Gérard	
VALORBIQUET	SAINT-JULIEN-DE-WAILLOC	LAMBERT Emmanuel	
	SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC	MARCHAL Soizic	
	SAIN FFIERRE-DE-WAILLOU	TOULIS Norbert	X
	TORDOUET	GAUVIN Yannick	
	IONDOUEI	MOURRAIN Hubert	

Y Pouvoirs: Neart

Délégué donnant pouvoir			D	élégué recevant pou	voir
Nom	Prénom	Collectivité	Nom	Prénom	Collectivité



Délégués en exercice	Délégués présents	Pouvoirs	Nombre total de votants	
84	26	0	25	

Été nommé(e) secrétaire de séance.	, délégué(e) deFRIARDEL (La VESPIERE-FRIARDE
nt été désignés comme scrutateurs :	
BISSON ERiabeth	
HAYS Annich	

Dispositions statutaires:

Il est précisé aux délégués les dispositions statutaires fixant les règles d'élection des représentants au comité syndical. L'article 6.1.2 des statuts du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 27 décembre 2016 précise :

« Les communes et EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté urbaine de Caen la Mer sont répartis en collèges géographiques dont le périmètre est celui précisé en annexe 2. Toute modification de périmètre est décidée par le Comité syndical.

Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués. Les délégués ainsi désignés se réunissent au sein de leur collège pour l'élection de leurs représentants au comité.

L'adhésion d'un nouveau membre entraîne la désignation de nouveaux délégués et la cessation anticipée du mandat d'un délégué pour quelque cause que ce soit nécessite la désignation d'un nouveau délégué par l'organe délibérant du membre concerné.

Ces nouveaux délégués pourront ainsi procéder, entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, à la désignation d'un nouveau représentant du collège auquel ils appartiennent, si une telle désignation est requise.

Un délégué empêché d'assister à la réunion du collège dont il dépend peut donner à un autre délégué de son collège pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le nombre de représentants de chaque collège au Comité syndical est déterminé en fonction, d'une part, de la population des communes membres situées dans le périmètre du collège considéré et, d'autre part, des compétences transférées des collectivités membres au Syndicat dans le périmètre du collège considéré.



Critère population:

- trois représentants pour une population inférieure ou égale à 30 000 habitants,
- quatre représentants pour une population supérieure à 30 000 habitants et inférieure ou égale à 45 000 habitants,
- cinq représentants pour une population supérieure à 45 000 habitants et inférieure ou égale à 60 000 habitants,
- six représentants pour une population supérieure à 60 000 habitants.

Critère compétences:

- chaque collège bénéficie d'un nombre de points correspondant aux compétences transférées:
 - o deux points par membre représenté au sein du collège ayant transféré la compétence « électricité »;
 - un point par autre compétence transférée, pour chacun des membres représenté au sein du collège;
- attribution du nombre de représentants :
 - o trois représentants pour un nombre de points inférieur ou égal à 125,
 - quatre représentants pour un nombre de points supérieur à 125 et inférieur ou égal à 150,
 - o cinq représentants pour un nombre de points supérieur à 150 et inférieur ou égal à 175,
 - o six représentants pour un nombre de points supérieur à 175.

Le critère de la population s'apprécie sur la base de la population municipale de chaque commune authentifiée par le décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le 1er janvier de l'année du renouvellement de mandat.

Le critère des compétences s'apprécie au regard des compétences transférées par chacun des membres au 1^{er} janvier de l'année de renouvellement du mandat.

Le mode de scrutin applicable pour l'élection des représentants issus des collèges au Comité est le scrutin plurinominal à un tour à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En application des dispositions de l'article 5.4, les modalités de représentation des collèges ne sont pas modifiées jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, y compris en cas de retrait ou reprise de compétence induite par une évolution de périmètre ou de nature d'un EPCI à fiscalité propre membre. Ainsi, la fusion et/ou transformation de la Communauté de Caen la Mer, située en tout ou partie dans le périmètre des collèges 13, 15, 16 et 17 tels que définis à l'annexe 2, est sans incidence sur la représentation de ces collèges au Comité syndical telle que déterminée en application des alinéas précédents. Dès lors, ces collèges devront, en cas de cessation du mandat de l'un ou plusieurs de leurs représentants, procéder à la désignation de nouveaux représentants »



Au regard des critères « population » et « compétences », la représentation à la date du 1er janvier 2014 est la suivante :

COMMISSIONS LOCALES		adhérentes municipale communes seules au	Population municipale communes seules au 1 ^{er} janvier	Nombre de représentants Critère population 3 si < ou = 30 000 4 de 30 001 à 45 000	Nombre de représentants Critère compétences transférées 3 si < 0 u = 125 4 de 126 à 150 5 de 151 à 175 6 si > 175				Total représentants			
D'ENERGIE	Cnes	EPCI	Total	2014	5 de 45 001 à 60 000 6 si > 60 000	Elec x 2	EP x 1	SL x 1	Gaz x 1	Nbre points	Nbre représentants	
AUNAY-BENY-CAUMONT	43	2	45	21 215	3	86	41	1	3	131	4	7
BALLEROY-LITTRY-VILLERS	49	1	50	24 116	3	98	43	0	4	145	4	7
BAYEUX	46	0	46	34 184	4	92	37	3	3	135	4	8
CAEN AGGLO	35	1	36	236 271	6	70	28	12	19	129	4	10
CAEN EST	35	1	36	30 835	4	70	34	5	8	117	3	7
CAEN OUEST	32	1	33	27 680	3	64	27	1	14	106	3	6
CAEN SUD	30	2	32	24 776	3	60	25	2	10	97	3	6
CAMBREMER-DOZULE	48	1	49	25 204	3	96	29	1	4	130	4	7
CREULLY-DOUVRES	37	0	37	35 442	4	74	26	7	11	118	3	7
FALAISE	57	1	58	26 921	3	114	49	1	0	164	5	8
ISIGNY-TREVIERES	46	0	46	16 381	3	92	34	1	2	129	4	7
LISIEUX-MOYAUX	33	0	33	40 319	4	66	26	2	3	97	3	7
LIVAROT-ORBEC	39	2	41	14 633	3	78	23	3	3	107	3	6
PONT L'EVEQUE	55	0	55	53 534	5	110	39	6	15	170	5	10
ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	34	1	35	20 642	3	68	17	1	2	88	3	6
SUISSE NORMANDE	48	1	49	22 603	3	96	44	1	1	142	4	7
VASSY-VIRE-ST SEVER	40	1	41	31 500	4	80	35	0	1	116	3	7
	707	15	722		-							123

Après avoir précisé les modalités de représentation et de vote, les délégués sont appelés à élire le représentant au Comité Syndical du SDEC ENERGIE, en remplacement de M. Sébastien LECLERC.

ELECTION DU REPRESENTANT DU COLLEGE AU COMITE SYNDICAL

Candidats:

	NOM / Prénom			
HENRY	Patricia			

Collectivité				
St - MARTIN-DU-MESNIL-OURY				



Après vote à bulletins secrets, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits	84
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
Bulletins nuls	/
Bulletins blancs	5

Ont obtenu:

Nom	Prénom	Nombre de voix
HENRY	Patricia Jean-Lais	19
HENRY DESMONTS	Jean-Lais	1

M. <u>~~</u>	HENRY	Patricia	délégué(e) de _	St-martin-du-ma	<u>n</u> il.	- ary
--------------	-------	----------	-----------------	-----------------	--------------	-------

a été proclamé élu en qualité de représentant du collège de la Commission Locale d'Energie de LIVAROT-ORBEC.

OBSERVATIONS:

A Livarot-Pays-d'Auge, le 14 septembre 2017

Mi De Brewer Antoiner

Brower.

Brower.

PREFECTURE DU CALVADOS

Les scrutateurs,

26 SEP, 2017

COURRIER

Le Secrétaire de séance,

